

2015-12-14

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14^e jour du mois de décembre 2015 à 19h30 à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3

Guy Gauthier, conseiller #2
Josée Dupuis, conseillère #6

Conseillers absents : Steve Leggett, conseiller #5
Marianne Labelle, conseillère #4

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2015-12-14-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 novembre 2015
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Entériner le choix de la soumission pour la réalisation de travaux sur la Côte à Favier et le Chemin de la Forge
 - 6.2 Mandat de Me Guylain Gratton pour le dossier de cession de terrain chemin Martel
 - 6.3 Mandat de Me Guylaine Gratton pour le dossier de don de terrain rue de la Forge
 - 6.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 6.5 Aide financière pour le Club Quad Petite-Nation
 - 6.6 Contrat pour l'entretien de la patinoire
 - 6.7 Nouvelle tarification aux bornes de recharge 240V
 - 6.8 Projet d'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers
 - 6.9 Subvention discrétionnaire
 - 6.10 Entente de service MARCEAU SOUCY BOUDREAU AVOCATS pour l'année 2016
 - 6.11 Demande de droit de passage - Défi Gatineau – Tremblant, 28 et 29 mai 2016
 - 6.12 Taxation du matricule 9885 22 3801
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 30 novembre 2015
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 novembre 2015

R2015-12-14-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 novembre 2015 approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Entériner les soumissions pour travaux de pulvérisation sur la côte à Favier et la rue de la Forge

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des travaux de pulvérisation pour la Côte à Favier et la rue de la Forge;

ATTENDU que la municipalité a reçu les soumissions suivantes ;

Inter Chantiers inc. :	18 521.20\$ (taxes en sus)
Excavation RB Gauthier inc. :	21 151.20\$ (taxes en sus)
Asphalte Raymond Inc.	21 577.50\$ (taxes en sus)

R2015-12-14-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la soumission de Inter Chantiers inc, pour des travaux de pulvérisation pour la Côte à Favier et la rue de la Forge au prix de 18 521.20\$ plus taxes soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Mandat de Me Guylaine Gratton pour le dossier de cession de terrain chemin Martel

R2015-12-14-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la municipalité mandate Me Guylaine Gratton pour le dossier de cession de terrain chemin Martel.

QUE monsieur le maire Gilbert Dardel et madame Cathy Viens, directrice générale, soient et sont mandatés pour signer tout document relatif à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Mandat de Me Guylaine Gratton pour le dossier de don de terrain rue de la Forge

R2015-12-14-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité mandate Me Guylaine Gratton pour le dossier de don de terrain rue de la Forge.

QUE monsieur le maire Gilbert Dardel et madame Cathy Viens, directrice générale, soient et sont mandatés pour signer tout document relatif à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

ATTENDU que les membres du conseil municipal doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration d'intérêts pécuniaires (art.357, L.E.R.M.);

ATTENDU que la directrice générale déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires;

R2015-12-14-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil municipal de Namur accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Demande d'aide financière 2015-2016 - Club Quad Petite-Nation

ATTENDU que le Club Quad Petite-Nation a adressé une demande d'aide financière pour l'amélioration des sentiers;

R2015-12-14-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QU'UN montant de 50.00\$ soit remis à titre de don au Club Quad Petite-Nation.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Contrat pour entretien de la patinoire

ATTENDU que les services de monsieur Patrick Desjardins ont été retenus pour l'entretien de la patinoire;

ATTENDU qu'un montant de 2 000.00 \$ lui sera payé pour effectuer l'entretien de la patinoire et que ce montant lui sera versé en 4 paiements égaux de 500 \$

R2015-12-14-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QU'UN contrat soit préparé par la directrice générale pour confirmer l'embauche de monsieur Patrick Desjardins à titre de préposé à l'entretien de la patinoire;

QUE monsieur le maire Gilbert Dardel et la directrice générale, secrétaire trésorière madame Cathy Viens soient et sont mandatés pour signer l'entente entre la municipalité de Namur et Monsieur Patrick Desjardins.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Nouvelle tarification aux bornes de recharge 240V

ATTENDU que Hydro Québec, afin de mieux répondre aux besoins des électromobilistes qui se font de plus en plus nombreux, le Circuit électrique offre dorénavant à ses partenaires le choix entre deux tarifs pour ses bornes de recharge publique;

ATTENDU que le prix forfaitaire actuel de 2.50\$ la recharge ou un tarif horaire de 1.00\$ de l'heure, facturé à la minute sur le branchement total;

ATTENDU que la nouvelle politique de tarification entrera en vigueur le 1^{er} février 2016

R2015-12-14-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil municipal de Namur choisit le tarif horaire à 1.00\$;

QUE la directrice générale, madame Cathy Viens en avise monsieur Jérôme Cyr, agent de développement de la MRC de Papineau de la décision du conseil municipal de Namur.

Adoptée à l'unanimité

6.8 Projet d'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service de formation des pompiers

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du Code municipal du Québec, ainsi que les articles 468 faisant référence à la Loi sur les cités et villes du Québec

ATTENDU que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapté aux besoins, des services de sécurité incendie du territoire en fonction de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

ATTENDU qu'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elles puissent émettre leur position à l'égard du projet d'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569-0.1 du code municipal du Québec. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est le 25 janvier 2016;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipal visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers, déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

ATTENDU la résolution 2015-11-195, adoptée lors de la séance au Conseil du maire tenu le 25 novembre 2015, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération

R2015-12-14-10 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le Conseil de la Municipalité de Namur confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de la mise en place d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article du Code municipal du Québec;

QUE le Conseil de la Municipalité de Namur autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

6.9 Demande de versement pour subvention réseau routier en référence au dossier n° 00023365-1 – 80110 (07) – 2015-07-03-37

CONSIDÉRANT qu'une subvention maximale de 20 000.00\$ (dossier n° 00023365-1 – 80110 (07) – 2015-07-03-37) a été accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal des chemins Vergers, du Ruisseau, Gollain, Mercier, de la côte à Favier, des rues la Forge, des Bouleaux, des Ormes, des Trembles, du Lac et des Aulnes:

CONSIDÉRANT que cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2015-2016;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été complétés et que les pièces justificatives du coût total des travaux sont jointes;

R2015-12-14-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la demande du versement pour l'année budgétaire 2015 - 2016 au montant de 20 000.00\$ pour les travaux exécutés pour l'amélioration de notre réseau routier soit acheminée au Ministère des Transports par la secrétaire trésorière avec une copie des factures.

Adoptée à l'unanimité

6.10 Entente de services MARCEAU SOUCY BOUDREAU AVOCATS pour l'année 2016

ATTENDU que Me Rino Soucy, de Marceau Soucy Boudreau Avocats a déposé une offre de service de consultation téléphonique pour un montant de 400 \$ par année, taxes et déboursés en sus, peu importe le nombre d'heure ou d'appels;

ATTENDU que pour tous les dossiers juridiques en droit municipal et en droit du travail, incluant la négociation de conventions collectives, l'arbitrage de griefs, les dossiers portant sur les normes du travail et la CSST, et pour tous les dossiers de droit public administratif;

ATTENDU qu'aucuns frais de déplacement et d'hébergement ne seront facturés;

ATTENDU que les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 9% du montant perçus, plus taxes, et déboursés

R2015-12-14-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE l'offre de service déposé par Marceau Soucy Boudreau Avocats, soit acceptée aux conditions ci-dessus citées.

QUE la présente entente est pour une durée d'une année

Adoptée à l'unanimité

6.11 Demande de droit de passage - Défi Gatineau – Tremblant, 28 et 29 mai 2016

ATTENDU qu'une demande de passage a été déposée par monsieur Frédéric Hamon, chef des opérations développement de la clientèle, Casino du Lac Leamy pour l'événement Défi Gatineau / Tremblant qui se tiendra les 28 et 29 mai 2016;

ATTENDU que l'équipe de cyclistes du Casino Lac Leamy/Mont Temblant devra passer sur les routes traversant la municipalité de Namur;

R2015-12-14-13 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la municipalité de Namur accepte que l'événement Défi Gatineau / Tremblant circule sur les routes traversant la municipalité afin d'obtenir un permis d'évènement spécial du Ministère du Transport Québec afin de faire cette activité de façon légale et sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité

6.12 Taxation du camping – 2323 chemin Boileau – matricule 9885 22 3801

ATTENDU que le matricule 9885 22 3801 était facturé depuis 2010 que seulement pour le nombre de roulotte occupant le terrain, tel que stipulé dans la résolution R2010-04-14:

R2015-12-14-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le matricule 9885 22 3801 soit facturé pour 2016 pour le nombre de terrains de location possible, soit 9 au total;

Adoptée à l'unanimité

7 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de novembre 2015 totalisant un montant de 69 826.84.00\$.

R2015-12-14-15 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 69 826.84\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire trésorière, Madame Cathy Viens, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal

Cathy Viens, directrice générale,
Secrétaire trésorière

8 **Seconde période de l'assistance**

9 **Varia**

10 **Correspondances diverses**

10.1

11 **Levée de la séance**

R2015-12-14-16 **Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis**

QUE la séance soit et est levée à 20h15

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel,
maire

Cathy Viens, Directrice générale,
Secrétaire trésorière